

DÉCISION DU MAIRE N° 2023-005

**AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE
INSTALLATION SPORTIVE DE VILLENEUVE LE ROI AU PROFIT DES ÉLÈVES ABLONNAIS
DANS LE CADRE DU CRITERIUM DU JEUNE CONDUCTEUR**

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-04-001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention de mise à disposition d'une installation sportive de la ville de Villeneuve-le-Roi au profit des élèves ablonais dans le cadre du critérium du jeune conducteur le jeudi 23 mars 2023,

CONSIDÉRANT que le critérium du jeune conducteur est mené en partenariat avec la ville de Villeneuve-le-Roi,

CONSIDÉRANT que la ville de Villeneuve-le-Roi s'engage à mettre à la disposition le Gymnase Daniel Féry - Avenue du 8 Mai 1945 - 94290 Villeneuve-le-Roi pour élèves de CE2 de l'école l'école Pasteur.

DÉCIDE

La signature d'une convention de mise à disposition d'une installation sportive de Villeneuve-le-Roi au profit des élèves ablonais.

Cette convention est valable pour la journée du jeudi 23 mars 2023 de 9h à 16h30.

La mise à disposition est octroyée à titre gracieux.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine et Monsieur le Trésorier principal d'Orly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier principal d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 7 février 2023

Eric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine

